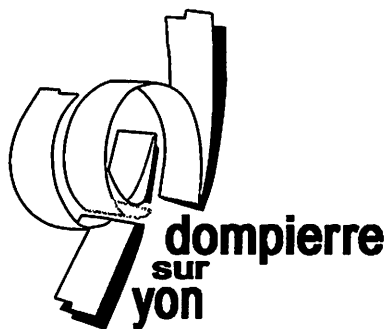




DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
-----  
COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON  
-----

**Arrêté n° 2026-230** – branchement neuf AEP Le Prunier - D39 du 18/09/2026 à 18/10/2026

**LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,**

**VU** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

**VU** l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

**VU** la demande formulée par la société STGS VENDEE 16 rue Gustave Eiffel 85170 LE POIRE SUR VIE

**Considérant** qu'en raison des travaux branchement neuf AEP Le Prunier - D39 il y a lieu de restreindre la circulation à une voie ;

## ARRETE

s

**ARTICLE 1 :** du 18/09/2026 à 18/10/2026, à Le Prunier - D39, la circulation sera réduite à une voie régulée avec un alternat par 2 feux et panneaux à chaque extrémité de cet alternat. L'accès aux riverains sera préservé.

**ARTICLE 2 :** Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

**ARTICLE 3 :** Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, exceptés pour les véhicules affectés au chantier.

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise STGS VENDEE.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®

L'entreprise devra prévenir les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

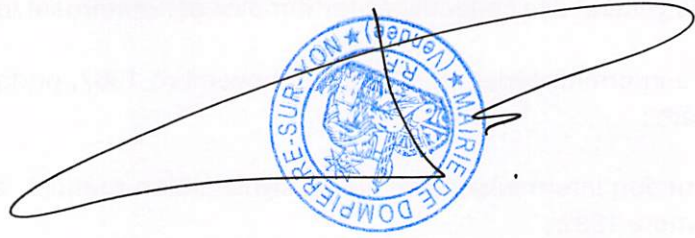
– STGS VENDEE

A DOMPIERRE SUR YON, le 4 septembre 2026

**Antoine GALOIS**

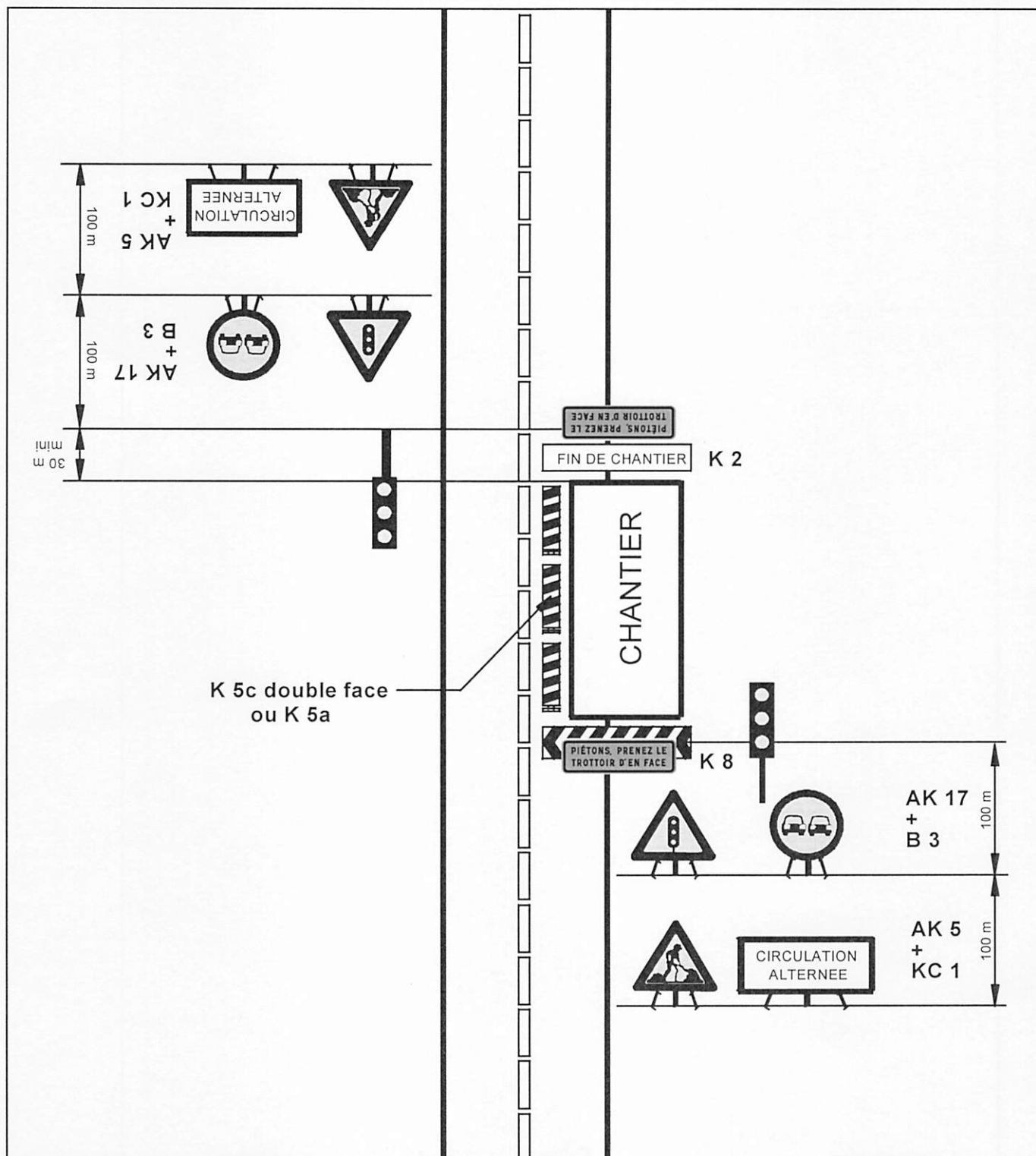
**2e adjoint au maire**

**En charge des bâtiments et des espaces publics, du patrimoine et de l'accessibilité**



# CHANTIER FIXE EN AGGLOMERATION

ALTERNAT PAR SIGNAUX TRICOLORES

CIRCULATION ALTERNEE  
ROUTE A 2 VOIES

## Remarques :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : VOIR GUIDE DE L'ALTERNAT.

2026-230

|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p>Liberté • Égalité • Fraternité<br/>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE<br/>Ministère chargé<br/>des transports</p> | <h2>Demande d'arrêté de police de la circulation</h2> <p>Code de la route L411-1 à L411-7<br/>Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <h3>Gestionnaires des réseaux routiers</h3> | <br>N° 14024*01 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Le demandeur**    Particulier ☐    Service public ☐    Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐    Entreprise ☒

Nom : TOUVRON    Prénom : Anaïs  
Dénomination : STGS VENDEE    Représenté par :  
Adresse Numéro : 16    Extension :    Nom de la voie : Gustave Eiffel  
Code postal 8 5 1 7 0    Localité : LE POIRE SUR VIE    Pays : France  
Téléphone 0 2 2 8 9 7 7 1 2 0    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : anais.touvron@stgs.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom :    Prénom :  
Adresse Numéro :    Extension :    Nom de la voie :  
Code postal    Localité :    Pays :  
Téléphone    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel :

**Localisation du site concerné par la demande**

Voie concernée : Autoroute n°    Route nationale n°    Route départementale n°    Voie communale n°  
Hors agglomération ☒    En agglomération ☐  
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application :    +    Point de Repère (PR) routier de fin d'application :    +  
Adresse Numéro :    Extension :    Nom de la voie : D39  
Code postal 8 5 1 7 0    Localité : DOMPIERRE SUR YON

**Nature et date des travaux**

Permission de voirie antérieure : Oui ☐    Non ☐    Si oui indiquer la référence : ROUSSEAU MATHIEU  
Description des travaux : Branchement neuf AEP  
N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> : HVV2153-ROUSSEAU  
Date prévue de début des travaux : 1 8 0 9 2 0 2 6    Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

**Réglementation souhaitée**

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0    Date de début de réglementation 1 8 0 9 2 0 2 6  
Restriction sur section courante ☐    Restriction sur bretelles ☐  
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐    Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐  
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒    Fermeture à la circulation ☐  
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐  
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒    Manuellement ☐  
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐    Empiètement sur chaussée ☐    largeur de voie maintenue     
Suppression de voie ☐    nombre de voie(s) supprimée(s)   

<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal  Localité : ..... Pays : .....

Téléphone  Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup> ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup> ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> ☐

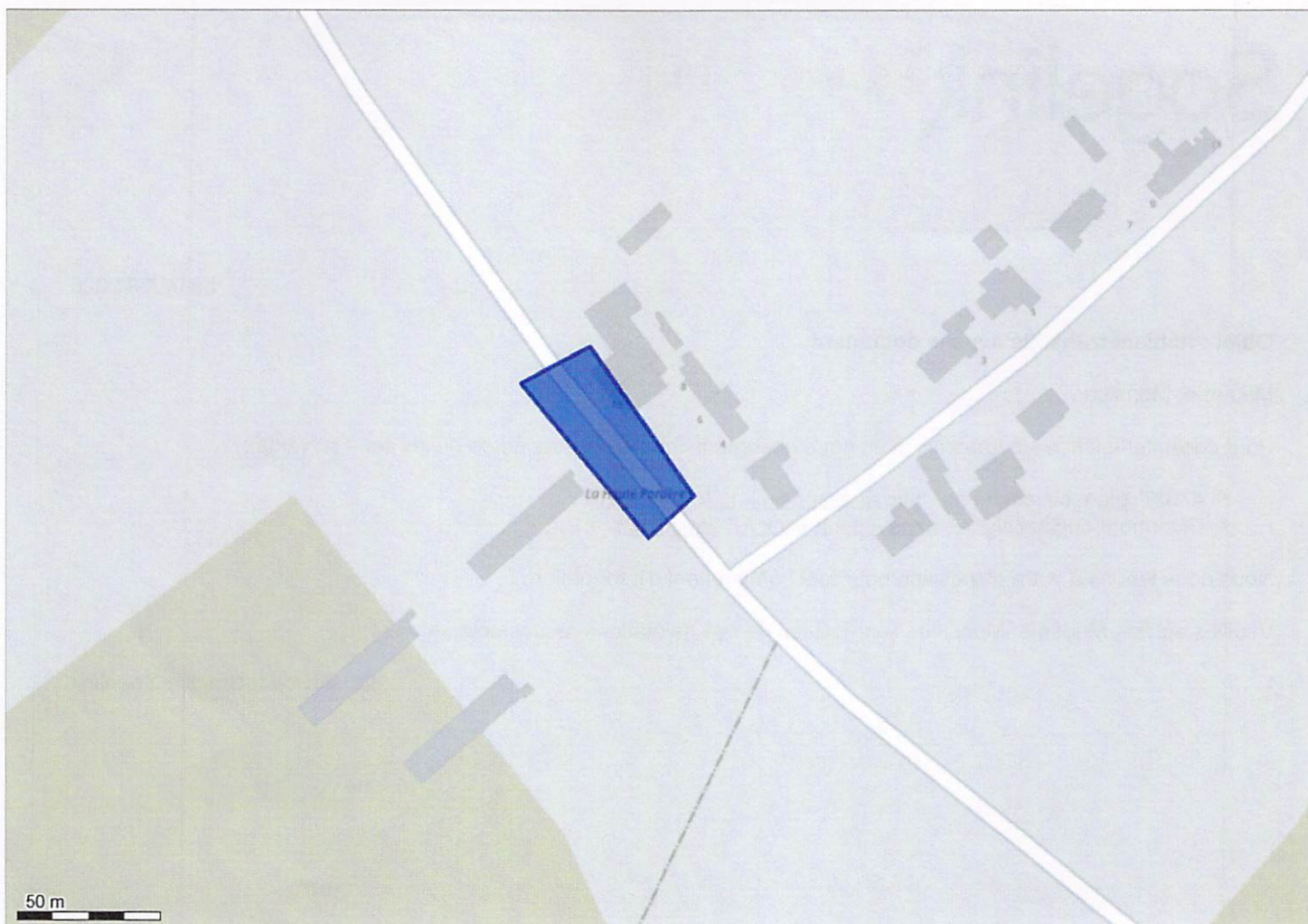
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : LE POIRE SUR VIE

Le : 0 2 0 9 2 0 2 6

Nom : TOUVRON ..... Prénom : Anaïs ..... Qualité : .....

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84  
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.33115493,46.80328319 -1.33094706,46.80341174 -1.33142315,46.80387546
-1.33173831,46.80376068 -1.33115493,46.80328319</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

#### Polygone 1

```
(46.803283 -1.331155);(46.803412 -1.330947);(46.803875 -1.331423);(46.803761 -1.331738);(46.803283 -1.331155);
```

Le 02/09/2026

**Objet : fichiers transmis avec le document**

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- 47537\_plan\_situation.png : <https://dl.sogelink.fr/?6GnEYiB1>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?2gLJUp23>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

